# Ceux qui n'appliquent pas la Loi d'Allah

**Question :** Les gouverneurs qui appliquent une législation autre que celle révélée par Allah sont-ils considérés comme des mécréants ? Et si on dit qu'ils sont musulmans, que peut-on dire du verset : « ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux sont eux les mécréants.*** » (*Al-Mâ'idah* : 44)

**Réponse** : Les gouverneurs qui appliquent une législation autre que celle révélée par Allah se divisent en plusieurs catégories, et le jugement diffère suivant leurs croyances et leurs actes. Celui qui n'applique pas ce qu'Allah a révélé et considère que ces lois sont meilleures que la loi d'Allah est mécréant, à l'unanimité des savants musulmans.

Aussi celui qui applique d'autres lois que la Loi d'Allah et considère que ceci est permis et légal, même s'il dit qu'appliquer la loi islamique est meilleur, est mécréant car il a rendu licite ce qu'Allah a interdit.

Reste celui qui n'applique pas ce qu'Allah a révélé suivant ainsi ses passions, ou pour toucher des pots-de-vin ou encore pour une inimitié vis à vis de celui qui est sous son autorité ou pour d'autres raisons. Mais il sait que par son acte il désobéit à Allah et que son devoir est d'appliquer ce qu'Allah a révélé. Celui-ci est compté parmi les désobéissants et ceux qui commettent des péchés majeurs et il a commis une mécréance mineure, une injustice mineure et une perversité mineure. Cette interprétation est rapportée par le Compagnon Ibn 'Abbâs et Tâwûs et un groupe de Pieux prédécesseurs et c'est ce qui est connu chez les savants.

Ibn Bâz, magazine *Ad-Da'wah*, n°963.

**Question :** Quel est le jugement concernant celui qui n'applique pas la Loi qu'Allah a révélée ?

**Réponse :** Appliquer la Loi révélée par Allah fait partie de *Tawhîd Ar-Rubûbiyyah* (l'Unicité de la Seigneurie) car c'est une exécution du jugement d'Allah témoignant ainsi Sa royauté absolue et Sa totale administration. Allah a nommé ceux qui sont suivis seigneurs car ils sont considérés comme des législateurs avec Allah, et Il a nommé ceux qui suivent serviteurs car ils se sont soumis et ont obéi dans la transgression des Lois d'Allah. Allah a dit : « ***Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a ordonné que d'adorer un Allah Unique. Pas de divinité (digne d'adoration) à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.*** » (*At-Tawbah* : 31)

Lors de la révélation de ce verset 'Iddî Ibn Hâtim dit au Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) : « Ils ne les adoraient pas. » Alors le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) lui répondit : « *Oh que si ! Ne leur interdisaient-ils pas ce qui est licite et ne leur rendaient-ils pas licite ce qui est illicite et ils les suivirent. C'est là leur adoration pour eux.* » (At-Tirmidhî : 3095) Si tu a compris cette analyse, sache que celui qui n'applique pas la Loi révélée par Allah et veut prendre pour juge autre qu'Allah et Son Messager, à son sujet sont révélés des versets coraniques qui tantôt annulent sa foi et d'autres le considérant mécréant, injuste et pervers.

**Première catégorie de versets**.

Par exemple la parole d'Allah : « ***N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge autre qu'Allah, alors qu'on leur a ordonné de renier cela. Mais le Diable veut les égarer, très loin dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : « Venez à ce qu'Allah a révélé et au Messager », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi. Dans quel état seront-ils lorsqu'un malheur les atteindra, à cause de ce que leurs mains ont acquis ? Puis ils viendront à toi, en jurant par Allah : « Nous ne voulions que le bien et la réconciliation. » Allah sait ce qu'ils ont dans le coeur. Ne leur tiens pas rigueur, exhorte-les, et dis-leur seul à seul des paroles convaincantes. Nous n'avons envoyé de messager que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allah. Et, lorsqu'ils se sont fait du tort à eux-mêmes, s'ils étaient venus à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager avait demandé pardon pour eux, ils auraient trouvé Allah accueillant leur repentir, Miséricordieux. Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'auront pas pris comme juge de leurs désaccords et qu'ils n'éprouvent aucune gêne pour ce que tu auras décidé, et qu'ils s'y soumettent complètement.*** » (*An-Nisâ* : 60-65)

Allah dit de ceux qui prétendent croire et ne sont que des hypocrites :

**Premièrement :** Ils veulent prendre pour juge le *Tâghût* qui est tout ce qui contredit le jugement d'Allah et de Son Messager. Car ce qui contredit le jugement d'Allah et de Son Messager est un dépassement et une transgression du jugement de Celui à qui il appartient et vers qui revient l'ordre tout entier. Allah dit : « ***La création et l'autorité n'appartiennent qu'à lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !*** » (*Al-A'râf* : 54)

**Deuxièmement :** Lorsqu'on les appelle vers ce qu'Allah a révélé et vers le Messager ils s'écartent et se détournent loin.

**Troisièmement :** Quand un malheur les touche à cause de ce qu'ils ont commis de leurs propres mains, ils viennent en jurant par Allah qu'ils n'avaient voulu que le bien et la réconciliation. Comme c'est le cas de celui qui rejette la loi islamique et juge par les lois humaines qui contredisent l'islam prétendant que ceci est le bien qui convient à la situation actuelle.

Puis, Allah a mis en garde ceux qui prétendent croire car Il connaît parfaitement ce qu'il y a dans leur cœur, ce qu'ils cachent et qui contredit ce qu'ils disent. Et Il a ordonné à Son Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) de les exhorter et de leur dire sur eux-mêmes des paroles convaincantes. Puis Allah a montré le but pour lequel Il a envoyé le Messager (*salallahu 'alayhi wasalam*) : pour qu'il soit suivi et obéi et non les autres hommes quels que soient leur rang et leur degré de connaissance. Puis, Allah a juré par Sa Seigneurie signalant ainsi l'exactitude du message du Prophète, aussi pour certifier que la croyance n'est valable qu'avec ces trois choses :

**La première :** prendre pour juge le Messager d'Allah sur toutes divergences

**La deuxième :** se réjouir de son jugement et n'éprouver nulle gêne vis-à-vis de ce qu'il a décidé.

**La troisième :** se soumettre complètement à sa sentence en l'acceptant et l'exécutant sans lenteur et sans déviation.

**Deuxième catégorie de versets**

Par exemple la parole d'Allah : « ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux sont eux les mécréants.*** » (*Al-Mâ'idah* : 44)), et Il dit : « ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux sont eux les injustes.*** » (*Al-Mâ'idah* : 45), et Il dit : « ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux sont eux les pervers.*** » (*Al-Mâ'idah* : 47).

Est-ce que les trois attributs cités dans ces versets concernent la même personne ? Autrement dit, considère-t-on toute personne qui n'applique pas la Loi révélée par Allah comme mécréante, injuste et perverse car Allah a attribué aux mécréants l'injustice et la perversité en disant : « ***Et les mécréants sont les injustes.*** » (*Al-Baqarah* : 254) et Il dit : « ***car ils n'ont pas cru en Allah et en Son messager, et ils sont morts pervers.*** » (*At-Tawbah* : 84) Ainsi tout mécréant est injuste et pervers, ou ces trois attributs sont-ils donnés à des personnes suivant la cause qui les pousse à ne pas juger d'après ce qu'Allah a révélé ? C'est mon avis et Allah est plus Savant.

Nous disons donc : celui qui ne juge pas d'après ce qu'Allah a révélé par indifférence, mépris ou croyant que les lois humaines sont meilleures et plus bénéfiques pour l'humanité que le jugement d'Allah, est considéré comme mécréant sortant de la religion de l'islam. Parmi eux, ceux qui légifèrent des lois qui contredisent la Loi islamique pour que les gens les prennent comme juge. Ils ont établi ces lois contredisant la loi divine uniquement parce qu'ils croient que ces législations sont bien meilleures et plus bénéfiques pour l'humanité, ceci car par raison et bon sens, l'homme ne laisse une législation en faveur d'une autre que s'il croit au profit de celle suivie et au manque de celle qui est délaissée.

Et celui qui ne juge pas d'après ce qu'Allah a révélé, non pas par indifférence, mépris ou croyant que les autres lois sont meilleures et plus bénéfiques pour l'humanité que le jugement d'Allah, mais uniquement pour prendre le dessus sur celui qui est sous son autorité, se venger de lui ou pour d'autre raisons, celui-ci est considéré comme injuste et non mécréant. Et les degrés de son injustice diffèrent suivant la sentence proclamée et les moyens de jugement utilisés.

Aussi, celui qui ne juge pas d'après ce qu'Allah a révélé non pas par indifférence, mépris ou croyant que les autres lois sont meilleures et plus bénéfiques pour l'humanité que le jugement d'Allah, mais qu'il applique les autres lois pour favoriser celui qui est sous son autorité ou pour toucher des pots-de-vin ou une autre jouissance de ce bas monde. Il est considéré comme pervers et non mécréant. Et les degrés de sa perversité diffèrent suivant la sentence proclamée et les moyens de jugement utilisés.

Shaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah a dit à propos de ceux qui ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah qu'ils sont deux catégories :

**La première** : ceux qui savent que les rabbins et les moines ont substitué la religion d'Allah, et malgré cela les ont suivis. Ils croient également à la légalité de ce qu'Allah a rendu illicite et à l'illégalité de ce qu'Allah a rendu licite suivant ainsi leurs dirigeants tout en sachant qu'ils ont contredit la religion des Messager. Ceci est une mécréance et Allah et Son Messager l'ont considéré comme une association.

**La deuxième** : ceux qui croient à la légalité de qu'Allah a rendu licite et à l'illégalité de ce qu'Allah a rendu illicite. Seulement ils leur ont obéi dans la désobéissance à Allah comme le cas du musulman qui commet des péchés en sachant qu'ils sont une désobéissance à Allah. Ils sont comptés parmi les pécheurs et désobéissants (musulmans).

Ibn 'Uthaymin, *Fatâwâ Al-'Aqîdah* (208-212).

Traduit et publié par les Salafis de l'Est.